

**OBJET : PRISE EN CHARGE DES
TRAVAUX SUR UN BÂTIMENT
PROPRIÉTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES CŒUR DE
CHARTREUSE – FÉES ET LUTINS**

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise
2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : Mercredi 4 mars 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36
Présents : 28
Pouvoirs : 2
Votants : 30

Résultat des votes :

Pour : 30
Abstention : 0
Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Hervé BUTTARD (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genébroz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud-de-Couz) ;

Pouvoirs : Bruno GUIOL à Williams DUFOUR ; Marie-Aude GONON à Olivier LEMPEREUR.

CONSIDÉRANT la Compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse ;

CONSIDÉRANT la Communauté de Communes, en tant que propriétaire des bâtiments mis à disposition des Etablissements du Jeune Enfant sur le territoire Cœur de Chartreuse ;

CONSIDÉRANT les travaux de rénovation au sein de la crèche Fées et Lutins, pour lesquels la crèche a déposé un dossier de demande de soutien financier auprès du partenaire CAF de l'Isère ;

CONSIDÉRANT le soutien de la CAF et la réalisation des travaux ;

Il revient à la Communauté de Communes de verser sa participation financière à la crèche :

ASSOCIATIONS Crèche FEES ET LUTINS	Objet de la dépense	Budget réalisé
DÉPENSES		
DR SCHUTZ	Rénovation du sol	5 707€ HT 6 848€ TTC
SDS DHEN SOLS	Reprise sol Traitement de zone	870€ HT 1 044€ TTC
TOTAL DÉPENSES		7 892 € TTC
RECETTES		
CAF	80% de la dépense	6 313 €
CCCC	20% de la dépense	1579 €
TOTAL RECETTES		7 892 €
TOTAL		7 892 € TTC

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

➤ **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ.**

- **AUTORISE** la Présidente à procéder au mandatement pour un montant de 1579 € au gestionnaire associatif « *Fées & Lutins* ».

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 17/03/2026

La Présidente,
Anne LENFANT.

